

REVUE NUMISMATIQUE

OMNI

REVISTA NUMISMÁTICA

www.omni.wikimoneda.com

Marseille grecque : les rares hémioboles à la tête de Satyre/corne du Ve s. av. J.-C.

Jean-Albert Chevillon

Los divisores ampuritanos con cabeza de carnero y puntos en el campo.

Pere Pau Ripollès

Oboles massaliètes et ibéro-languedociennes des avant-monts de l'Hérault.

Ghislain Bagan et Michel Py

Une série de statères inédits au sud du littoral atlantique.

Louis-Pol Delestrée

Las primeras emisiones (tardo-republicanas) del taller de Carthago Nova. Unas notas.

Luis Amela Valverde

Importante medallón de alianza entre Cízico y Esmirna.

Damián Salgado

The Quattrino struck in Milan under Maria Theresa of Austria. A pattern or a circulation coin?

Riccardo Marzi and Mario Limido

Quelques monnaies du Chablais au XVe siècle... ou l'apogée de la Savoie en monnaies courantes.

Vincent Borrel

Grands doublons d'or de Jean II (1406-1454) et d'Henri IV (1454-1474), rois de Castille et de Léon, du cabinet des médailles du Musée de France (Paris).

Manuel Mozo Monroy

Un ensemble de monnaies du XVIe siècle provenant de Saint-Mathieu de Trévières (Hérault).

Jean-Louis Charlet et Jean-Claude Richard Rabite

El tesoro de la calle Santos de Alzira. Una ocultación de moneda de la Edad Media.

Juan Antonio Sendra Ibañez

Santa María de Melque (Toledo): materiales numismáticos

Alberto J. Canto García, Luis Caballero Zoreda, e Isabel Rodríguez Casanova

... 15 more!

Editorial OMNI

ISSN-2104-8363

OMNI n° 9 (07-2015)





 Dialnet

 latindex

OMNI n°9

Director:

Cédric LOPEZ, OMNI Numismatic (France)

Deputy Director:

Carlos ALAJARÍN CASCALES, OMNI Numismatic (Spain)

Editorial board:

Jaume BOADA, Translator (Spain)

Jean-Albert CHEVILLON, Independent Scientist (France)

Eduardo DARGENT CHAMOT, Universidad de San Martín de Porres (Peru)

Georges DEPEYROT, Centre National de la Recherche Scientifique (France)

Jean-Marc DOYEN, Centre de Recherche HALMA - UMR 8164 (CNRS, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3) (France)

Andrew FEARON, Translator (United Kingdom)

Alejandro LASCANO, Independent Scientist (Spain)

Serge LE GALL, Independent Scientist (France)

Claudio LOVALLO, Tuttonumismatica.com (Italy)

David FRANCES VAÑÓ, Independent Scientist (Spain)

Ginés GOMARIZ CEREZO, OMNI Numismatic (Spain)

Michel LHERMET, Independent Scientist (France)

Jean-Louis MIRMAND, Independent Scientist (France)

Pere Pau RIPOLLÈS, Universidad de Valencia (Spain)

Ramon RODRÍGUEZ PEREZ, Independent Scientist (Spain)

Pablo RUEDA RODRÍGUEZ-VILA, Independent Scientist (Spain)

Richard TAYLOR, Independant researcher and Translator (France, Barbados)

Scientific Committee:

Alberto AGUILERA HERNÁNDEZ, Universidad de Zaragoza (Spain)

Luis AMELA VALVERDE, Universidad de Barcelona (Spain)

Alicia Arévalo González, Universidad de Cádiz (Spain)

Almudena ARIZA ARMADA, New York University (USA/Madrid Center)

Ermanno A. ARSLAN, Università Popolare di Milano (Italy)

Gilles BRANSBOURG, Universidad de New-York (USA)

Pedro CANO, Universidad de Sevilla (Spain)

Alberto CANTO GARCÍA, Universidad Autónoma de Madrid (Spain)

Francisco CEBREIRO ARES, Universidade de Santiago de Compostela (Spain)

Maria CLUA I MERCADAL, Gabinet Numismàtic de Catalunya (Spain)

María CRUCES BLÁZQUEZ CERRATO, Universidad de Salamanca (Spain)

Eduardo DARGENT CHAMOT, Universidad de San Martín de Porres (Peru)

Georges DEPEYROT, Centre National de la Recherche Scientifique (France)

Jean-Marc DOYEN, Centre de Recherche HALMA - UMR 8164 (CNRS, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3) (France)

Almudena DOMÍNGUEZ ARRANZ, Universidad de Zaragoza (Spain)

Albert ESTRADA-RIUS, Conservador Gabinet Numismàtic de Catalunya (Spain)

Enrique GOZALBES CRAVIOTO, Universidad de Castilla La Mancha (Spain)

Jacques LABROT, Centre National de Recherche sur les Jetons et les Méreaux du Moyen Age (France)

Fernando LÓPEZ, University of Oxford (United Kingdom)

Bartolomé MORA, Universidad de Malaga (Spain)

Elena MORENO PULIDO, Universidad de Cádiz (Spain)

Eugen NICOLAE, directeur du Cabinet des médailles de Bucarest (Romania)

Sylvia NIETO-PELLETIER, Centre National de la Recherche Scientifique (France)

María PAZ GARCÍA-BELLIDO GARCÍA DE DIEGO, Consejo Superior de Investigaciones Científicas (Spain)

Sandra PERE-NOGUES, Université de Toulouse II (France)

Ruth PLIEGO, Universidad de Sevilla (Spain)

Romain RAVIGNOT, Université Paris-Sorbonne (France)

Felix RETAMERO, Universidad Autónoma de Barcelona (Spain)

Manuel RETUERCE VELASCO, Universidad Complutense de Madrid (Spain)

Pere Pau RIPOLLÈS, Universidad de Valencia (Spain)

Isabel RODRIGUEZ CASANOVA, Independent Researcher (Spain)

Ildefonso RUIZ LÓPEZ, Universidad de Granada (Spain)

Damián SALGADO, Independent Scientist (Argentina)

Luc SEVERS, Independent Scientist (Belgium)

Darío SÁNCHEZ VENDRAMINI, Universidad Nacional de la Rioja (Argentina)

Fanny STEYAERT, Independent Scientist (Belgium)

Javier de SANTIAGO FERNÁNDEZ, Universidad Complutense de Madrid (Spain)

Javier de SANTIAGO FERNÁNDEZ, Universidad Complutense de Madrid (Spain)

Ludovic TROMMENSCHLAGER, École Pratique des Hautes Etudes (France)

David G. WIGG-WOLF, German Archaeological Institute, Römisch-Germanische Kommission, Frankfurt (Germany)

Grands doublons d'or de Jean II (1406-1454) et d'Henri IV (1454-1474), rois de Castille et de Léon, du cabinet des médailles du Musée de France (Paris)

Manuel Mozo Monroy

Chercheur indépendant

Résumé : Etude analytique des grands doublons de Castille conservés au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale de Paris. Dans cette étude, nous analysons en détail les vicissitudes historiques qui motivèrent ces frappes d'or de prestige du Jean II et d'Henri IV, rois de Castille et de Léon. Nous étudions la documentation relative à ces frappes et nous examinons leurs fonctions, en prenant en considération leur extrême rareté et leur forte valeur en termes de métal.

Mots-clés : Doublons, Jean II, Henri IV

Abstract: [*Large gold doubloons of Jean II (1406-1454) and Henri IV (1454-1474), King of Castile and Leon, from the French Museum (Paris)*] Analytical study of the great castellan doubloons preserved at the Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale de Paris. In this study, we analyze in detail the historic vicissitudes which motivated such a prestigious gold coinage struck by Jean II and Henri IV of Castilla y Leon. We study the documentation relative to this coinage and we discuss their functions, by considering their extreme rarity and their strong value in terms of metal.

Keywords: Doublons, Jean II, Henri IV



Type 1 : Grand doublon équestre d'une valeur de 20 doublons de Jean II

Typologie: 20 doublons de Jean II, de l'atelier de Séville (marque S répétée d'un côté et de l'autre de l'intersection de la croix centrale, dans les cantons présentant les lions¹).

Avers : Représentation équestre du roi à droite, armé d'une épée dans la main droite et de l'écu à la bande dans la main gauche. Cheval à des pattes se terminant par des griffes de lion, tout ceci en graphisme poly lobulaire entourée d'une bordure florale. Légende : + DOMNUS : IOHANES : DEI : GRACIA : REX : CASTELLE : LEGIONIS: (séparé par des anneaux doubles)

Revers : Ecu divisé en croix présentant des châteaux de forme de cathédrale et des lions rampants couronnés à gauche, tout en graphie poly lobulaire identique à l'avvers. Légende: + DOMNVS: IOHANES: DEI: GRACIA: REX: CASTELLE: LEGIONIS: E.

Etude du Grand Doubloon Equestre d'une valeur de 20 doublons de Jean II

On ne connaît aucun texte portant réglementation de la frappe des *20 doublons* du roi Jean II. Le seul document qui semble mentionner cette frappe² (nous restons prudents car l'information apportée est contradictoire) et que nous pouvons considérer comme plus ou moins proche de la date de la frappe, est celui écrit par Bartolomeo de Zuloaga lors de l'inventaire des monnaies d'or laissées par la Reine Isabelle I de Castille à sa mort, inventaire dans lequel elle écrivait : « une pièce en or du Roi Don Juan, issue par le lignage de Séville, pesant trois *onces*, un *octave* et un *tomin*, conformément à la loi des doubles de Castille »³.

Il s'agit pour autant que l'on puisse apprécier, d'une frappe de prestige, non destinée à la circulation en tant que monnaie, mais plutôt comme élément monétaire de thésaurisation. Actuellement, la seule pièce dont on connaît l'existence se trouve à la Bibliothèque Nationale de France dans la ville de Paris où cette pièce fut vraisemblablement apportée par Napoléon Bonaparte, ou par son frère, le roi José 1^{er}, comme partie du butin de guerre obtenu lors des escarmouches belliqueuses sur le territoire ibérique. Ayant un poids total de 91,92 grammes, la pièce correspond à la métrologie de 20 doublons, puisque le poids moyen d'un double à la Bande oscille entre 4,50 et 4,70 grammes.

Le dessin structurel de la gravure est plutôt sigillographique que monétaire. De fait, Araceli Guglieri⁴ nous montre que la plupart de sceaux royaux utilisés par Jean II sont de type équestre avec une disposition quasi identique dans l'attitude du cheval (avec toutefois la différence que le cheval galope vers la gauche au lieu de la droite comme on peut le constater sur cette pièce) avec des ornements similaires, soutenant la thèse d'une origine sigillaire. L'avvers de ce grand doublon est occupé par la représentation du chevalier Jean II, équipé d'un heaume, d'un cimier et d'une armure (qui rappelle beaucoup l'armure utilisée sur le doublon de 35 maravédís d'Henri II) ; il tient une épée cannelée et pointue levée dans sa main droite, embrassant de sa main gauche une veste d'hermine qui couvre son torse, un écu triangulaire sur lequel le dessin de l'ordre de la Bande divisé en faces est gravé, symbole *jeaniste* par excellence. Le cheval porte des couvertures laissant apparaître la seconde devise du roi Jean II : l'écaille (également appelée ongle de lion) qui, étant donné sa petite taille, forme un semis héraldique par ses répétitions sur la superficie dudit habit

¹ Rivero y Sainz de Varanda, Casto María del, «Las doblas mayores castellanas y algunas consideraciones acerca de la acuñación del oro en nuestra península», *Corona de Estudios que la Sociedad de Antropología, Etnografía y Prehistoria, dedica a sus Mártires*, t. I, (Madrid, 1941), pp. 301-322.

² L'inventaire du trésor du roi Fernando el Católico de 1510 paraît également la citer mais avec moins de détail, ne mentionnant qu'un doublon de 20 doublons de Jean II. Ce texte fait aussi allusion à une supposée pièce de 50 doublons du même roi et inconnue au jour d'aujourd'hui.

³ Archivo General de Simancas, CM, 1^a época, leg. 192, pp. 39-46. Torres y del Cerro, Antonio de: *Testamentaría de Isabel la Católica*. Barcelona, 1974, pp. 238-244.

⁴ *Catálogo de sellos de la Sección sigilográfica de Archivo Histórico Nacional*, t. I de Sellos Reales, pp. 215-234.

hippique. Sa légende curviligne est la suivante: « + DOMNVS (sic) IOHANES : DEI : GRACIA : REX : CASTELLE : LEGIONIS », très similaire à celle qui était habituellement utilisée comme dénomination royale sur les sceaux dont ce roi se servait pendant son activité diplomatique, avec seulement des variations minimales telles que « +S[ignuvm] IOHANIS : DEI : GRACIA : REGIS : CASTELLE : E LEGIONIS ».

Quant aux doublons à la Bande, nous expliquons la signification de ce symbole légitimiste monarchique, qui trouvait ses fondements dans la création (en partie par Alphonse XI de l'ordre Royal) de la Bande de Castille. Jean II choisit cet emblème comme représentation de sa dignité royale, le convertissant ainsi dans sa devise, pour la différencier de celle du royaume (Perez de Guzman écrivait en 1437 : « *sa devise du collier de l'écaille qu'il donnait à très peu (de personnes)* »). En réalité, Jean II utilisa deux emblèmes : un emblème principal (la bande d'or sur champ de gueule) et un emblème secondaire (l'écaille onglée léonine), en dessinant pour la première et la seule fois les deux sur son numéraire. On ne doit pas s'étonner de l'utilisation de l'emblème de l'écaille, car il était profondément attaché au roi, qui fonda lui-même un Ordre de Chevalerie du Collier de l'Ecaille, comme la *Chronique de Jean II nous informe* en le citant en 1430, 1435 et 1437, sans fixer l'année de sa création. Ses insignes étaient représentés d'une bande d'écailles de poisson et un collier de cercles sur lesquels l'on frappait les écus de Castille et de Léon. L'attachement de Jean II à cet ordre fut plus que qu'évidente car il eut décidé d'utiliser son écu à sa mort (survenue près de Valladolid le 22 juillet 1454) et il fut profusément ciselé sur le manteau de la statue funéraire sous laquelle il fut enterré dans la Cartuja de Miraflores de Burgos. L'atelier où cette monnaie a été frappée est indubitablement celui de Séville, car sa marque S apparaît clairement (dupliquée) sur le revers de la pièce. Il est très difficile de déterminer l'emplacement géographique de cet atelier, mais aujourd'hui l'on pense qu'il devait se situer à l'entrée de la cité, dans un endroit proche du chantier naval que le roi Alphonse X fit construire sur le Guadalquivir, proche de la « Giralda » et des Tours de l'Or (*Torres del Oro*) et de l'Argent (*Torres de la Plata*). Concernant sa chronologie, étant donné qu'il n'existe aucun document citant expressément cette frappe pendant le règne de Jean II, il est pratiquement impossible de fixer sa date. On peut seulement affirmer que la frappe se produisit ultérieurement à la ratification de l'ordonnance sur la monnaie en or du janvier 1442⁵, et évidemment, avant le décès de Jean II survenant en 1454. De manière absolument spéculative, nous pensons que cette frappe soit liée à celle du doublon homonyme de 10 doublons (lors de son mariage avec Isabelle du Portugal, qui eut lieu en Madrigal de las Altas Torres (Avila), le 17 août 1447, comme frappe commémorative d'un tel événement dans l'intention de montrer un roi chevalier, guerrier et puissant.

Type 2: Grand doublon au heaume d'une valeur de 10 doublons de Jean II

Typologie : Doublon d'une valeur de 10 doublons de Jean II frappé dans l'atelier de Séville (marque S) dans la partie supérieure de la branche verticale de la croix⁶.

Avers : heaume avec cimier sur lequel émergent un château et un lion couronné sur l'écu de la Bande Royale de Castille à têtes de dragon, tout cela en graphisme poly lobulaire doublé de demi-cercles. Légende : + DOMINVS : IOHANES : DEI : GRACIA : REX : CASTELLE : LE : G (avec séparation de minuscules doubles diamants)

Revers : Ecu divisé en croix présentant des châteaux de forme de cathédrale et des lions rampants couronnés à gauche, tout en graphie poly lobulaire identique à l'avers. Légende: + DOMINVS :

⁵ 1442, 29 janvier. Manuscrits de la Real Biblioteca del El Escorial, II. 687.30, 412r-419v; II.687.31, 420r-433r (sur l'ancienne et la nouvelle monnaie). La rénovation de l'ordonnance antérieure s'est effectuée à Tordesillas le 10 mars de la même année. Biblioteca Nacional, Manuscrit 13.259.

⁶ Rivero y Sainz de Varanda, Casto María del, «Las doblas mayores castellanas y algunas consideraciones acerca de la acuñación del oro en nuestra península», *Corona de Estudios que la Sociedad de Antropología, Etnografía y Prehistoria, dedica a sus Mártires*, t. I, (Madrid, 1941), pp. 301-322.

IOHANES : DEI : GRACIA : REX : CASTELLE : LEGION (avec des séparations en triples points verticaux).



Etude du Grand Doubloon au heaume d'une valeur de 10 doublons de Jean II

Comme dans le cas du Grand doubloon d'une valeur de 20 doublons, il n'existe aucun texte nous révélant l'année de frappe ni la loi régissant la frappe de cette pièce unique (conservée aussi à la Bibliothèque Nationale de Paris). Nous trouvons uniquement une mention dans le même inventaire posthume de la Reine Isabelle, mais cette fois-ci beaucoup plus pauvre que dans le cas antérieur, car l'on dit littéralement : « Un doubloon en or d'une valeur de 20 doublons, qui montre les armes de Castille et de Léon d'un côté et un heaume avec un écu à la bande de l'autre côté, pesant 3 onces et un huitième et demi, qui vaut 4.730 mrs ». Le nom du roi Jean II n'est pas mentionné, mais il y a mention de la bande, le « heaume » ou casque orné et divisé en quartiers, qui nous font penser qu'il s'agit bien de la frappe dont nous parlons ici. Toutefois, la description ne concorde pas exactement car cette monnaie de 10 doublons (et pas de 20 comme mentionné par ce texte) a un poids de 45 grammes, ce qui ne correspond pas avec les 3 onces et une octave et demi mentionnées, car, vers 1440, le marc de Castille de 230 grammes se divisait en 8 onces, chaque once en 8 octaves, une octave étant l'équivalent de 28,75 grammes. Plus tard, la monnaie décrite par Bartolomeo de Zuloaga, bien qu'ayant le même aspect que celle de 10 doublons que nous présentons ici même, aurait un poids oscillant entre 86 et 90 grammes, incompatibles de toute façon avec les 45 grammes de cette émission *jeaniste*. Deux explications peuvent en résulter : soit l'auteur de l'inventaire isabellin s'est trompé (peu probable à notre avis, car la description des autres pièces décrites coïncide) soit il existait une monnaie de même aspect que celle de 10 doublons qui est ici représentée, mais de double valeur, c'est-à-dire de 20 doublons, qui équivaldraient aux 3 onces et une octave et demi.

De toute façon, cette pièce suit en tout la métrologie du doubloon de la bande de Jean II, qui, selon les mentions antérieures, avait un poids compris entre 4,5 et 4,7 grammes, 49 marcs ; de telle manière que les 45 grammes de cette impressionnante monnaie en or la ferait correspondre à une monnaie de 10 doublons, telle quelle doit être considérée. Ainsi, tout cet exposé, les aspects chronologiques ainsi que les aspects sociaux politiques et économiques concernant la pièce de 20 maravédís, serait applicable à cette frappe ayant lieu certainement après 1443, possiblement comme conséquence du mariage de Jean II avec Isabelle du Portugal en 1447.

L'aspect du revers est pratiquement identique à celui du doubloon d'une valeur de 20 doublons, ayant comme seule caractéristique la mention correcte du mot « Dominvs » (Seigneur, en latin), la marque de l'atelier (également un « S » évoquant l'atelier monétaire de Séville), se plaçant dans la partie haute de la croix centrale. Il reste à commenter, pour autant, la part innovatrice (vraie œuvre

d'art) de l'avvers, où un heaume (dénommé à l'époque « timble ») est placé comme signe central sur le sempiternel écu à la bande, rehaussé d'un cimier duquel émergeait un château, surmonté d'un demi lion couronné, qui probablement, pourrait évoquer la même valeur polysémique, malgré la distance chronologique de l'image du lion comme représentation symbolique du roi pendant le règne d'Alphonse VII. *De facto*, le lion mentionné ci-dessus garde une certaine similitude symbolique avec un rarissime sceau de Jean II (indubitablement le sien, car l'adjectif du roi est gravé sous la forme de « secundus » dans la légende pour la première fois), qui, pourrait laisser penser qu'elle devait être attribué au puissant roi Jean couronné (« *Leo Fortis = Rex Fortis* ») sans aucune mention du règne de Léon au revers ou à l'avvers.



Real en argent de Jean II de l'atelier de Burgos, avec la légende "+ IOHANES: SECUNDUS: REX: CASTELLE:

Cette représentation indirecte du roi à travers sa devise (la bande), et de son pouvoir politique et militaire (le heaume) dans ses royaumes (château et lion pour Castille et Léon), se vit influencée sans aucun doute par une frappe d'or française du roi Charles VI (1380-1422) appelée « Heaume d'or », initiée vers 1417, montrant un écu similaire présentant un heaume couronné d'un cimier et des lambrequins.



Heaume d'or de Charles VI frappé vers 1417

Type 3 : Grand Henri d'une valeur de 50 henris, d'Henri IV

Typologie : Grand Henri d'une valeur de 50 henris, d'Henri IV, de l'atelier de Ségovie⁷.

Avers : Représentation majestueuse du roi couronné sur trône à haut dossier, armé d'une épée dans la main gauche, d'un globe dans la main droite, et un lion couché à ses pieds à droite. Légende : + RNRICVS ✕ QVARTVS ✕ DEI ✕ GRACIA ✕ REX ✕ CASTELLE ✕ ED LEGIONIS (E et N connexes ainsi qu'un Q semblant à un 9).

Revers : Ecu héraldique morcelé de châteaux et de lions rampants couronnés à gauche, avec la marque « Aqueduc » (indiquant l'atelier de Ségovie) en bas, au pied de l'axe vertical, Légende : + ENRICVS ✕ CUARTUS ✕ DEI ✕ GRACIA ✕ REX ✕ CASTELLE ✕ ET ✕ LLEGIONIS (E et N connexes, ainsi qu'un Q semblant à un 9).

Type 4 : Henri d'une valeur de 5 henris, d'Henri IV

Typologie : Henri d'une valeur de 5 henris, d'Henri IV, de l'atelier de Burgos.

⁷ Rivero y Sainz de Varanda: Casto M^a del: «Las doblas mayores castellanas y algunas consideraciones acerca de la acuñación del oro en nuestra península», *Corona de Estudios que la Sociedad de Antropología, Etnografía y Prehistoria, dedica a sus Mártires*, t. I, (Madrid, 1941), pp. 301-322.

Avers : Représentation majestueuse du roi couronné sur trône à haut dossier, armé d'une épée, avec un lion couronné couché à droite à ses pieds, tout inscrit à l'intérieur d'une ellipse. Légende : + ENRICVS : REX : CART VS : DEI : GRA : REX : ꝛ

Revers : Ecu héraldique morcelé de châteaux et lions rampants couronnés à gauche, avec le signe B en haut de l'axe vertical désignant l'atelier de Burgos, tout en graphisme doublé de demi-cercles. Légende : + ENRICVS : REX : CASTELLE : LEGIONIS : ET : TOLETI

Etude du Grand Henri d'une valeur de 50 henris et de l'henri de 5 henris, d'Henri IV

Henri IV initia la deuxième et la plus riche de ses frappes d'or (connues comme « enriques de la silla baxa »- henris à la chaise basse ou henris sévillans) dans la première moitié de 1456. Il poursuivit en frappant des pièces similaires mais avec un aspect plus détaillé et artistique, qui furent appelées « enriques de la silla alta » (henris à la chaise haute) ou henris de Tolède. Il n'est pas facile de préciser à quel moment ce changement évolutif dans la gravure eut lieu, car la seule mention que nous trouvons à ce sujet date du 12 septembre 1471 –«sept cent maravédís en deux henris de Tolède», c'est-à-dire ultérieurement à l'Ordonnance de Ségovie d'avril 1471, annonçant la finalisation des divers types d'henris à l'image intronisée (qui seront appelés désormais « henris anciens ») pour commencer la frappe d'henris (appelés « de Castille », conformément aux documents de l'époque d'Isabelle I) avec les armes de deux royaumes : un château d'un côté et un lion de l'autre.



Henri de Chaise Basse ou Sévillan et Henri de Chaise Haute ou de Tolède

Toutefois, ce qui est certain aujourd'hui c'est que nous connaissons quelques exemplaires uniques pour chacun des types présentés ici, qui sont dans la totalité des cas des frappes d'Henri de grands taille et poids, correspondant fidèlement à la typologie et au graphisme du mentionné « henri à la chaise haute ». Il s'agit de multiples dudit *henri*. Ainsi, des pièces de 50, 20, 5 et 2 henris sont

connues, ayant des poids de 228,80, 80, 91,22,5, et 9 grammes, respectant ainsi les contraintes métrologiques (avec des minimales différences dans quelques cas) et qualitatives du cité *henri*, qui en vérité pesaient de 4,50 à 4,55 grammes d'or de 23 et $\frac{3}{4}$ carats ; c'est-à-dire, 980 millièmes d'or pur et 20 millièmes d'alliage, dont deux (celui de 50 et celui de 5) sont conservés au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale de France.

Généralement il s'agissait de types majestueux d'aspect sigillographique, présentant l'image du roi assis qui était utilisée dans la Péninsule de façon continue comme marque diplomatique depuis Sanche IV (et de la même façon sur quelques sceaux en plomb d'Alphonse VII) jusqu'au règne de Jean II.

De la même façon, une telle disposition royale était utilisée pour une multitude de sceaux en cire des monarches d'Europe occidentale; notamment en France cette disposition intronisée du monarque sur les monnaies d'or (mais de façon exceptionnelle) depuis l'époque de Philippe III (1270-1285) jusqu'à celle de Charles VII (1422-1461). Cependant, ce n'est pas avant l'époque de Philippe VI de Valois que l'on atteignit l'expression la plus complexe de l'imagerie monarchique, en reproduisant la position royale sur la plupart des numéraires frappés à son ordre ; son image de face et en position assise sur un trône, élément dominant de la monnaie, était présente surtout sur son émission massive d'écus d'or à la chaise initiée entre 1337 et 1349, ayant un poids de 4,53g et une valeur variable entre 20 et 25 sols tournois. Il apparaît quand même curieux que dans l'immense majorité des sceaux royaux d'Henri IV, le monarque choisit d'être représenté par son buste couronné à gauche, avec un prototype en quartiers de châteaux et lions sur la contre face du sceau. Ce ne fut pas par hasard que tel dessin fut postérieurement utilisé avec plus ou moins de variantes dans ses « reales » (réaux) d'argent et ses « vellon » (billons) antérieurs à 1471 (forme plus qu'habituelle dans le numéraire de ses prédécesseurs depuis le règne du roi Sanche IV).



Sceau en plomb du roi Henri IV, buste à gauche et croix cantonnée de châteaux et lions.

Toutefois, un grand sceau en plomb sur lequel on rencontre la même image que sur l'un de ces grands multiples monétaires d'Henri, a été découvert récemment. Malheureusement, on ne connaît ni son origine, ni à quel document il était relié. Les caractéristiques du sceau royal mentionné ci-dessus sont les mêmes que celles de la pièce d'or la plus grande d'Henri IV : le grand henri d'une valeur de 50 henris fut réalisé nécessairement avec la même matrice sigillaire du sceau en plomb cité, dont nous présentons la photographie. Il est difficile et même impossible de déterminer lequel des deux a été fabriqué le premier (le sceau ou la monnaie). Ce qui est certain c'est que les deux sont issus de la même matrice sigillaire, avec la seule différence que l'un est en plomb et l'autre en or et certainement affectés à des usages très différents. De manière purement spéculative l'on pourrait indiquer que le sceau dut servir pour signer quelque document d'une certaine importance, d'autant plus que l'on ne connaît aucun autre sceau de ce type, n'étant pas du tout le sceau qu'Henri

IV utilisait habituellement pour signer ses documents officiels. En ce qui concerne l'henri d'une valeur de 50 henris, il est plus compliqué de donner une explication sur la motivation de sa frappe, mais nonobstant nous émettrons quelques hypothèses qui pourraient éclairer la situation. Ce qui paraît certain c'est qu'au moins les monnaies de plus grande valeur pourraient avoir été frappées à partir des matrices sigillaires destinées aux sceaux royaux, tandis que les coins servant à frapper les pièces de plus basse valeur ont été probablement frappés à partir de matrices *ex professo* pour la réalisation de ces monnaies.



Sceau en plomb du roi Henri IV absolument identique en proportions, images et légendes au grand henri d'or d'une valeur de 50 henris.

Malheureusement aucune de ces grandes pièces d'or ne se trouve aujourd'hui en Espagne. La plupart d'eux se trouvent au *Cabinet des Médailles Nationales de la Bibliothèque de France* (Paris) (y apportées lors du pillage napoléonien ayant eu lieu sur une grande partie du territoire hispanique). L'une d'entre elles (celle de 20 henris) est conservée au *Ashmolean Museum d'Oxford* (Royaume Uni). Les exemplaires conservés ont été tous fabriqués à l'hôtel de la monnaie de Ségovie (marque Aqueduc sous l'axe vertical du revers) à l'exception d'une monnaie de 5 henris qui provient de l'atelier de Burgos (marque « B » dans la zone supérieure de la croix). Concernant la raison du choix de Ségovie pour ces frappes, il faudrait la rechercher dans le fait que la cité ségovienne (et principalement son alcazar, sa muraille et la « Torre Nueva » - la tour nouvelle) fut la principale enceinte fortifiée utilisée par Henri IV comme noyau défensif militaire et politique pour ses trésors et richesses, au point de la convertir dans un véritable bastion et d'y centraliser en toute sécurité la plupart de sa Chambre Royale : ce fut le motif pour lequel l'Hôtel de la monnaie de Ségovie fut choisi comme le lieu d'origine de telles frappes en métal précieux.

De façon générale, toutes ces frappes sont caractérisées par la représentation de la figure couronnée du roi de face armé d'une épée (à l'exception de celle de 20 henris avec globe, celle de 5 henris avec un lion à ses pieds couronné à droite, celle de 5 henris de Burgos, sur l'avers) et la représentation habituelle des châteaux et lions rampants couronnés ou non couronnés à gauche dans un graphisme de demi-cercles pliés (à l'exception de celle de 5 henris, présentant des cercles simples). Quant aux légendes et selon l'irrégularité que nous avons déjà étudiée par rapport aux henris à la chaise basse et haute, elles présentent la même qualité en gravant différentes variations de la légende « + ENRICVS QVARTVS DEI GRACIA REX CASTELLE ET LEGIONIS » sur l'avers, et des légendes « + ENRICVS QVARTVS DEI GRACIA REX CASTELLE ET LLEGIONIS » ou « + ENRICVS DEI GRACIA REX CARTVS CASTELLE ET LE » (à nouveau à

l'exception de celle de 5 henris de Burgos qui sort de la norme en éludant plus qu'étrangement le royaume de Tolède : « ENRICVS : REX : CASTELLE : LEGIONIS :ET : TOLETI »).

Toutes ces frappes aurifères de grande ampleur et valeur sont en parfait état de conservation ce qui fait penser qu'elles circulèrent moins que d'autres monnaies (y compris les monnaies d'or), voire pas du tout, ce qui expliquerait qu'elles aient conservées leur poids d'origine avec une perte minimale. Il s'agissait de pièces d'ostentation et de grandeur, servant probablement comme cadeau à d'autres rois en signe de puissance, en honneur des mariages, comme partie de collections numismatiques, comme garanties pour des paiements très spéciaux, ou comme offrandes à l'église ou à la papauté. Mais toutes ces circonstances apparaissent peu probables pour deux raisons principales : premièrement, parce que la plupart d'elles étaient citées dans les inventaires et sur les comptes des mêmes rois qui commandaient leur frappe (dans ce cas, Henri IV) ; et, deuxièmement, suite à la référence qui est faite sur l'ordonnancement de Ségovie de 1471 (sans aucun doute, il n'y a la moindre référence à ces modèles majestueux d'Henri) établissant qu'il est possible de réaliser la frappe en or de multiples *henris* « de Castille » (appelés ainsi à cause du château représenté sur l'avvers) par n'importe quel habitant du royaume « *ainsi j'ordonne et je commande que si quelqu'un voulut faire graver des henris dans les dits Hôtels de la monnaie qui seraient plus grands et plus lourds que les dits henris, il ou elle peut le faire à leur guise, de poids de deux henris ou de cinq ou de dix ou de vingt ou de trente ou de quarante ou de cinquante henris, avec la mention que chacun de ces dits henris plus grands aient un poids inférieur aux monnaies de Castille ou qu'ils soient conformés à la loi ci-dessus et non inférieure à la dimension et les caractéristiques mentionnés ci-dessus* ». Ainsi, Henri IV lui-même permettait et incitait à ce que ces monnaies soient frappées par des particuliers, à condition que leur valeur (qui devaient respecter la typologie de « Castille ») soit inscrite sur la pièce. À présent, aucun nouvel exemplaire de ce type n'a pas été découvert, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas existé (en fait, ils pourraient apparaître un jour).

Article received: 19/07/2014

Article accepted: 28/05/2015